

COMMUNIQUE DE PRESSE

Face aux nombreux incidents qui impactent les conditions de travail des salariés, la CFDT demande l'arrêt immédiat du déploiement du logiciel ARPEGE destiné au versement des indemnités journalières

La fédération CFDT PSTE alerte depuis plusieurs mois déjà sur le risque de dysfonctionnement du logiciel ARPEGE, destiné à permettre le versement des indemnités journalières à l'ensemble des assurés sociaux.

21 octobre 2024

Force est de constater, malheureusement, qu'elle avait vu juste !

Alors que les phases de test de ce logiciel devaient débuter le 1er juin 2024, un premier report avait été annoncé pour septembre 2024, puis un second pour octobre 2024.

Le logiciel est donc entré en phase de test le 1er octobre 2024 au sein des CPAM de Loire Atlantique et de Vendée.

Dès le 3 octobre, les accueils de ces dernières ont été noyés d'appels et de visites suite à l'envoi, à tort, d'un courrier aux assurés indiquant qu'ils ne percevraient plus d'indemnités journalières après 6 mois.

Le lancement de ce logiciel a généré par la suite de nombreuses autres anomalies comme des doubles paiements, des erreurs de destinataires, de règlement, des paiements effectués sur la base d'un plafond erroné, ... Des dysfonctionnements qui ont eu pour conséquence un arrêt des paiements sur plusieurs jours.

Cette situation engendre des tensions et les salariés qui procèdent au paiement des indemnités journalières sont désarmés. Et ceci, sans compter l'impact de ces dysfonctionnements sur la qualité du service rendu aux assurés.

Les salariés voient planer le spectre de 2020 et les difficultés du déploiement du logiciel ARPEGE Travailleurs Indépendants (TI). Ils ne souhaitent pas revivre cette situation très compliquée qui a marqué les mémoires par son impact sur leurs conditions de travail ainsi que le service rendu aux travailleurs indépendants.

La CNAM mise énormément sur ce nouveau logiciel, notamment pour obtenir des gains de productivité et justifier la suppression de 1720 postes prévus par la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023/2027.

Cependant, comme l'avait indiqué la CFDT, ces gains de productivité ne seront pas au rendez-vous.

Face à ces nombreuses difficultés et ces nombreux dysfonctionnements, **la CFDT demande à la CNAM l'arrêt immédiat du déploiement d'ARPEGE.**

Contacts Presse :

Marcin
BÉRÉCOCHÉA
Secrétaire du secteur
Sécurité sociale
06.77.69.55.04

Florence PUGET
Secrétaire Nationale
06.73.02.18.51

